



**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Mise en ligne des microdonnées anonymisées de l’Enquête Nationale**

**sur la Consommation et les Dépenses des Ménages 2014**

**Dans le cadre de sa politique d’ouverture des données, le Haut-Commissariat au Plan (HCP), après la publication des informations individuelles du Recensement de la Population et de l’Habitat 2014, met en ligne sur son site institutionnel (www.hcp.ma) le fichier des données individuelles de l’enquête Nationale sur la Consommation et les Dépenses des Ménages de 2014. Cette dernière fournit les données sur les dépenses annuelles des ménages selon les différents postes de consommation ainsi que les caractéristiques démographiques et socio-économiques de la population.**

**La diffusion de ces données offre aux utilisateurs potentiels relevant du secteur de la recherche, des sciences appliquées, des politiques publiques et des opérateurs économiques et sociaux, l'opportunité de procéder aux multiples combinaisons des variables de nature à répondre à leurs besoins spécifiques. Ces microdonnées permettent ainsi à tout utilisateur avisé d'analyser les relations inter-variables et de produire les indicateurs et les tableaux statistiques personnalisés aux niveaux national et régional.**

 **Dans le but de faciliter la manipulation de ce fichier, une documentation technique jointe à cet effet, comporte le questionnaire de l'enquête, le dictionnaire des variables, les concepts et définitions utilisés, la nomenclature des biens et services ainsi que les conditions de son usage. Ce fichier est disponible en format SPSS et en format texte permettant son utilisation dans n’importe quel système de traitement de données.**

 **Il convient, par ailleurs, de préciser que dans le but de protéger les personnes enquêtées de tout risque qu’elles soient identifiées, ces microdonnées ont fait l'objet d'une opération systématique d'anonymisation dans le strict respect des dispositions du Décret Royal portant loi n° 370-67 du 10 Joumada I 1388 (5 août 1968) relatif aux études statistiques, de la loi n°09-08 relative à "la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel" et des "principes fondamentaux de la statistique officielle" des Nations Unies.**